ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mairie. — Le Maire ou l'un des adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 6 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics. — Géographie commerciale, à 8 h. 1/2, hôtel Pierre Gattan.

AUX TRAVAILLEURS

La circulaire suivante vient d'être distribuée en ville :

La guerre contre la classe ouvrière continue !

Le patronat archi-millionnaire de Roubaix et des environs veut faire de nous de véritables esclaves. Il ne lui suffit plus d'opprimer nos consciences en période électorale et d'obliger une grande partie d'entre nous de se rendre au scrutin sous la conduite de surveillants mouchards, soit qu'il vient de fonder une institution qui tend rien moins qu'à enlever toute liberté à ceux qui édifient ses colossales richesses.

Dans grands nombre d'usines, il fallait aux ouvriers, depuis longtemps déjà, une carte spéciale pour être embauchés quand ils se présentaient à la porte. Ce moyen honteux ne l'était pas assez et les patrons ont trouvé quelque chose de plus inquisitorial.

Ils ont décidé de créer une organisation, qu'hypocritement, et pour tromper la classe ouvrière, ils osent dénommer : « Bourse du Travail ».

Cette prétendue « Bourse du Travail » n'est, en effet, qu'une agence policière au service des patrons. C'est là que les ouvriers devront, dorénavant, se présenter pour obtenir du travail. On n'embauchera plus aux usines ; elles seront reliées par téléphone à l'agence et lorsqu'elles manqueront d'hommes, elles en réclameront à la « Bourse » qui sera chargée de les embaucher à leur place.

Il est clair que pour avoir du travail dans ces conditions, il faudra abdiquer toute liberté. Oui ! ce sera un véritable esclavage !

Ouvriers et ouvrières !

Le but que poursuivent les patrons saute aux yeux. Car l'organisation qu'ils ont faite n'est pas pour les ouvrières, elle est uniquement pour les hommes et rien que pour les hommes.

A l'union patronale, faite pour écraser les travailleurs et diminuer leurs maigres libertés et leurs plus maigres salaires, **il faut opposer l'union ouvrière.**

Serrons-nous les coudes et défendons notre pain et celui de nos enfants, qui est menacé. Que chacun de nous qui ne fait pas encore partie d'une organisation ouvrière s'y fasse inscrire de suite et que ceux qui y adhèrent déjà fassent une propagande constante, pour que bientôt les travailleurs, conscients de leurs intérêts, soient tous syndiqués.

Travailleurs et travailleuses de la filature, du peignage et du tissage, des Teintures et des Apprêts !

C'est à vous que particulièrement nous nous adressons. Vous savez la crise que nous traversons et combien notre situation, qui était malheureuse, l'est devenue davantage encore. Il faut réagir contre cela et faire que les patrons ne soient pas nos maîtres absolus.

Divisée, nous sommes à leur merci et obligés de subir tous leurs caprices. — Unis, c'est-à-dire syndiqués, nous sommes forts et nous pouvons résister à leurs fantaisies, car nous avons pour nous soutenir, quand nous sommes attaqués, les milliers de travailleurs et travailleuses qui ont compris les bienfaits du syndicat.

Syndiquez-vous tous ! Faites-vous inscrire à la Chambre syndicale textile de Roubaix et environs, qui a son siège au local « La Fraternelle », boulevard de Beaurepaire. Moyennant une minime cotisation de 25 centimes par semaine, vous jouirez de tous les avantages du Syndicat : Bibliothèque gratuite, secours en cas de maladie, en cas de grève, pas de frais à faire pour attaques au prud'homme ou ailleurs, etc.

Et puis, ce qui est bien plus beau et plus noble, quoiqu'il advienne dans l'avenir, vous pourrez toujours dire : « J'ai ma conscience nette, car j'ai rempli mon devoir de travailleur !»

Vive l'union ouvrière ! Vive le syndicat !

Un groupe d'ouvriers de filature et de tissage.

Vol de numéraire. Pierre Duplat, ouvrier teinturier, demeurant près du pont du Beau-Chêne, s'est aperçu vendredi soir, en rentrant chez lui, son travail terminé, que des malfaiteurs l'avaient dépouillé d'une somme de 145 fr. contenue dans un meuble, et montant de toutes ses économies.

Le pauvre homme n'a eu d'autre ressource que celle de porter plainte.

Arguments frappants. — Florimond Delesclose, âgé de 29 ans, demeurant à Helchin (Belgique), au cours d'une discussion qu'il eut vendredi soir, vers 6 heures, avec un domestique nommé Adénas Labeau, qui venait faire réparer chez le beau-frère de Delesclose, maréchal-ferrant, un essieu de voiture, asséna à son contradicteur un formidable coup de poing.

Lebeau, qui demeure 207, Grand'Rue, eut l'arcade sourcilière contusionnée et dut se faire soigner chez le docteur Debuchy.

Le lendemain, il alla porter plainte au policier de la place Chaptal.

Delesclose a pris la poudre d'escampette vers le pays de Léopold.

Voleurs de plomb. — Pierre Reyno, âgé de 44 ans, rue Ste-Thérèse, mécanicien, et Jean Barlemans, âgé de 22 ans, mécanicien, demeurant rue Vauban, à Mouvaux, avaient vendu à un brocanteur de la rue de France, du plomb provenant du nouveau réservoir des eaux de la Lys, à Tourcoing.

Le vol consiste en une cinquantaine de kilos de plomb et des pas de vis en cuivre.

Les deux voleurs ont été écroués au poste du 1er arrondissement.

Contributions indirectes. — M. Florence, commis principal à cheval, à Paris (raffinerie) est nommé commis de première classe à Roubaix (service mixte).

Grave accident. — Hier matin, vers onze heures et demie, M. Georges Plateau, négociant en tissus, demeurant rue de l'Alouette, remontait la rue de l'Epeule, conduisant une voiture de marchandises, lorsque son cheval s'emballa au coin de la rue du Grand-Chemin.

Dans sa course, le cheval renversa un ouvrier nommé Emile Vanderscheppel, âgé de 37 ans, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux. Une des roues du véhicule passa sur la jambe droite du journalier, occasionnant une forte contusion, à la hauteur du genou.

Vanderscheppel, ramassé par des témoins de l'accident, fut transporté à la pharmacie Vasseur où il reçut des soins empressés ; il a de multiples contusions sur le corps, et a dû être reconduit à son domicile en voiture de place.

Le cheval, qui poursuivait sa course folle, a été arrêté dans la rue de l'Epeule, par un tisseur, M. Emile Duriez, âgé de 28 ans, demeurant rue de Rome.

Photographie Hermant, 169 ter, Grande Rue. — Voir aux annonces.

Cours de dessin. — Demain aura lieu à l'Ecole nationale des arts industriels et par ordre de M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, l'ouverture d'un cours de dessin pour les jeunes filles.

Hippodrome de Roubaix. — Ce soir, lundi 9 janvier à 8 h. 1/2 sera donnée à l'hippodrome une seule représentation de la tournée des Folies bergères. Directeur M. O'Brion.

Cette troupe, dont on dit le plus grand bien comprend 12 attractions n'ayant jamais paru à Roubaix.

Nul doute qu'elle n'obtienne ici le même succès que à Lille, où elle vient de donner 15 représentations consécutives.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, vers 8 h. 1/4, au peignage Vinchon, dit de l'Epeule, rue du Marquisat, 47.

Le feu a pris naissance dans un séchoir ; il a été presqu'instantanément éteint grâce aux prompts secours apportés par le personnel de la maison.

Lorsque les pompiers, mandés par l'avertisseur n° 18, sont arrivés sur les lieux, il n'y avait plus aucun secours à organiser.

Les pertes s'élèvent à 3 ou 400 francs et sont couvertes par des assurances.

LA GRIPPE

La grippe n'est redoutable que par ses complications pulmonaires. Elle laisse, en effet, des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme, le catarrhe et l'emphysème.

Pour enrayer le mal, un seul remède : la poudre Louis Legras, qui, calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe et l'oppression. Une boîte est expédiée contre 2 fr. 40 adressés à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 8 janvier 1899

NAISSANCES. — Céline Delcourt, rue Saint-Rieulbert, 8. — Louis Florin, rue de l'Ommelet, impasse Baisse, 8. — Arthur Cardon, rue de Bayal, Maison Leclercq. — Oscar Delcourt, rue d'Oran. — Julien Vanheulle, rue de la Campagne, 20. — Edmond Samain, rue de Lille, Sentier de la Brasserie, 6.

Raymonde Dewismes, rue de l'Epeule, cours Lepers, 8. — Léon Morean, boulevard de Gallieni, 61. — Alphonse Long, rue de la Longue Chemise, cour Hannotte, 5. — Alphonsine Matifiol, boulevard de Metz, maison Verhaote, 13. — Marcelle Chesquière, rue de l'Ermitage, 60. — Billot, 19. — Madeleine Gousé, rue Cuggeri, 24. — Jean-Baptiste Carpentier, rue Lacroix, 12.

DÉCÈS. — Jean-Baptiste Dubrunfaut, 68 ans, rue de Lille, 175. — Eléonore Lavercher, 51 ans, rue de Lille, 149. — Sophie Mestdagh, 68 ans, rue d'Alger, 155. — Arthur Vandecasteele, 14 jours, rue Daubenton, 29. — Clara Chantry, 5 mois, rue Blanchemaille. — Louise Marchand, 56 ans, rue Blanchemaille. — Arthémise Judasse, 60 ans, rue Blanchemaille.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Jean Lehouck, 20 ans, tisserand, rue de la Potennerie, Maisons Florquin et Lode de Vos, 18 ans, bonbrocheuse, rue de Bouvines, 160. — Jean Decock, 34 ans, tisserand, rue d'Lima, 36 et Augustine Defosses, 25 ans, sans profession, rue du Moulin, 52. — Florent Dubois, 25 ans, tisserand à Lys-lez-Lannoy et Marie Bayart, 25 ans, sans profession, rue de Lannoy, 1. Desprez, 67.

Adolphe Monnels, 26 ans, sans profession, à Mouscron, et Elina Lambert, 28 ans, id., rue Notre-Dame, 11. — Adolphe Balcourt, 47 ans, cafetier, rue Pierre de Roubaix, et Catherine Nissen, 42 ans, servante, id. — Benjamin Boddaert, 24 ans, tapissier, rue du Trélon, 21, et Angèle Toulet, 24 ans, couturière, rue du Moulin, 132. — Georges Lefebvre, 22 ans, rotier, rue de Flandre, 13, et Hélène Dehrauwet, 22 ans, piquetrice, rue Marquisat, 7.

Mathieu Godart, 23 ans, teinturier à Wattrelos, et Jeannette Carrette, 24 ans, couturière, boulevard Beaurepaire, 132. — François Dhelly, directeur de culture à Roubaix et Jeanne Doléac, sans profession à Nice. — Edouard Lemaire, 26 ans, préposé de douanes à Roubaix, et Alphonsine Desmet, 27 ans, chapelière à Wattrelos. — Jules Demoor, 31 ans, tireur, boulevard de Strasbourg, 55, et Joséphine Jouville, 25 ans, cuisinière à Willems.

André Parisot, 27 ans, marchand forain, à Roubaix et Valérie David, 22 ans, sans profession, à St-Pol-sur-Mer. — Aimé Fouion, 26 ans, représentant de commerce, rue Dampierre et Mélanie Oyvaert, 25 ans, couturière, id. — Alfred Bossuyt, 26 ans, tisserand, place du Trichon, 23 et Jeanne Charlier, 28 ans, tisserande, rue de Croix, cour Rammaert, 4.

Pierre Bauvens, 35 ans, journalier, rue Ma Campagne, 53 et Emélie Neyt, 33 ans, couturière, rue des Parvenus, 55. — Louis Buns, 36 ans, huissier, rue du Vieil-Abreuvoir, 31 et Antoinette Ballard, 21 ans, sans profession à Lille. — Henri Desreumaux, 23 ans, surveillant, rue Horcroi, 2 et Blanche Liévens, 21 ans, dévideuse, rue des Longues Haies, 84.

Leopold Dhaene, 26 ans, apprêteur à Espierres et Léonie Gydeng, 23 ans, journalière, rue de la Limite, 20. — Achille Lefebvre, 23 ans, soldat au 117e d'infanterie, rue de Flandre, 13 et Olympe Castelain, 24 ans, peigneuse, rue Marquisat, 7. — Amand Dubois, 24 ans, fileur, rue de la Potennerie, Maisons Florquin et Marie Lehouck, 23 ans, soigneuse, rue de la Potennerie, Maisons Florquin.

Alphonse Dupont, 26 ans, employé de commerce, rue Pellart, 130 et Alodie Nys, 23 ans, sans profession, rue de la Halle, 21.

Henri Bryant, 36 ans, fabricant de tissus, rue Dammartin, 14, et Germaine Pauvarque, 24 ans, sans profession, rue Nain, 30. — Charles Uyttebroeck, 31 ans, ravaleur, rue du Chemin de fer, 35, et Louise Huyghe, 23 ans, couturière, à la Madeleine. — Jean-Baptiste Caby, 30 ans, typographe, à Lille, et Clémence Bayart, 20 ans, sans profession, rue de Lannoy, fort Desprez, 67. — Emile Lecroart, 24 ans, employé de commerce, rue de l'Ommelet, impasse Lamartine, 1, et Henri Depraete, 24 ans, piquetteur, rue des Fossés, 11.

Lucien Bocquet, 29 ans, employé de commerce, rue de Lille, 129 et Angèle Dassonville, sans profession, à Lille. — Georges Bollet, 27 ans, garçon pâtissier, rue de Cartigny et Zoé Bose, 26 ans, marchande pâtissière, rue du Pile, 97. — Désiré Vandefonteyne, boucher, rue de l'Epeule, 227, et Hélorse Grislain, sans profession, à Barbeke.

TOURCOING

Accident du travail. — Hélène Delange, 17 ans, soigneuse, demeurant à Mouscron et travaillant à la filature Jacquart, rue de la Croix-Rouge, a eu l'index et le médius droit pris dans un engrenage, en nettoyant son métier. Elle s'est fait une plaie contuse.

Le docteur Denreps a ordonnée huit jours de repos.

Fraude. — Hier vers midi 3/4, les douaniers de service à la Marlière ont arrêté, dans la plaine Flippo, un individu porteur de 11 kilogs de café de provenance étrangère.

Cet individu se nomme Antoine Narquet, âgé de 19 ans, et demeurant à Roubaix.

Incendie. — Hier soir, vers neuf heures 1/2, un incendie s'est déclaré rue de la Malsence, dans une maison appartenant à M. Jean-Louis Honore.

Le feu a pris dans une mansarde.

Les pompiers en moins d'un quart d'heure ont eu raison de ce commencement d'incendie.

LILLE

Le Monument de Garibaldi

Au sujet des critiques de la presse cléricale contre le vote du Conseil municipal de Lille souscrivant à l'érection à Dijon, d'un monument en l'honneur de Garibaldi, nous recevons l'intéressante lettre suivante :

Lille, 8 janvier 99.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Le Conseil municipal de Lille a été bien inspiré en s'associant à l'érection du monument que la ville de Dijon se propose d'élever à Garibaldi, son défenseur ; cette décision l'honore, c'est un acte de reconnaissance et de patriotisme.

Garibaldi arriva en France en octobre 1870 mettant son épée au service de la République.

L'accueil qu'il reçut des membres du gouvernement de la Défense Nationale ne fut pas d'abord bien chaleureux. Il reçut cependant, après bien des hésitations, le commandement de l'armée des Vosges.

Il resta quelque temps réduit à des ressources très restreintes ; mal secondé, cependant il ne perdit pas courage et sut tirer parti du peu de troupes dont il disposait ; son corps d'armée se forma peu à peu, au fur et à mesure de la confiance qu'il inspirait ses succès.

Pendant ses quatre mois de campagne, d'octobre à fin janvier, il ne cessa de harceler les Prussiens, ne risquant rien, mais ne leur laissant aucun repos.

Malgré l'infériorité numérique de son armée, un armement défectueux, et son manque de cavalerie, non seulement il leur tint tête mais les battit en différentes circonstances.

Les engagements sérieux qu'il eut avec l'ennemi les 24, 25 et 26 novembre à Lantenay, Pasques, Fresnoie, furent des succès qui lui valurent des félicitations de Gambetta et de Freycinet.

Il renonça le 3 décembre, l'attaque de l'ennemi contre Autun, lui laissant sur le champ de bataille 4 officiers et 16 hommes de troupes.

Les journées des 21, 22 et 23 janvier 1871 furent glorieuses pour nos armes : il empêcha les prussiens de s'emparer de Dijon et conquit les positions de Val-de-Suzon, Fontaines et Talant.

Cremieux, à cette occasion, lui adressa ses remerciments et de chaudes félicitations.

On peut dire qu'à cette époque Garibaldi a sauvé l'honneur des armes de la France avec Denfert, Chanzy, Faidherbe et Crémer.

Il est le seul général qui, au service du gouvernement de la Défense Nationale, n'ait pas été battu, le seul qui ait enlevé un drapeau aux prussiens et le dernier qui les ait vaincus, dans sa belle défense de Dijon.

Veuillez agréer, etc...

PAYSAG.

AVIS AUX ÉLECTEURS

Le maire de Lille informe les électeurs qui ont changé de domicile dans le courant de l'année, qu'ils doivent en faire la déclaration au bureau des élections (salon blanc) à la mairie avant le 10 janvier prochain délai de rigueur.

Par suite du sectionnement, ils seraient maintenus dans leur ancienne section s'ils ne faisaient pas cette déclaration, et ne pourraient voter que pour les candidats de cette section.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Telpo, capitaine au 43e régiment d'infanterie en garnison à Lille, décédé le 6 janvier à l'hôpital d'Innobruck (Tyrol), étant en congé à l'étranger.

M. Telpo était âgé de 41 ans.

Vol au comptoir. — M. Jérôme, commissaire de police du 6e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'un vol commis hier matin, place des Quatre-Chemins, 13, à l'estaminet *Aux deux Frères*, tenu par M. César Legrain.

Vers sept heures, la cabaretière avait ouvert un tiroir pour payer le marchand de lait. Elle laissa, comme d'habitude, la clef sur la serrure.

Mais, pendant qu'elle était allée allumer son poêle dans sa cuisine, une personne peu scrupuleuse s'était introduite dans l'estaminet et avait enlevé le plateau contenant une partie de la recette de la veille, une douzaine de francs, et un porte-monnaie qui ne contenait que des reçus.

Quand Mme Legrain revint dans la salle, elle trouva le tiroir du comptoir ouvert et constata le vol dont elle venait d'être victime.

Il y a quinze jours, un vol de même genre a été commis à l'estaminet d'en face, au Pinson d'Or.

On croit que ces deux vols ont été commis par la même personne et qu'elle doit fréquenter ces cabarets.

Mandat d'arrêt. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Lille, des agents de la sûreté ont conduit à la prison, avant-hier soir, un garçon de courses, nommé Désiré V..., demeurant rue Malshomme, 84.

Désiré T... est inculpé d'abus de confiance.

Un désespéré. — A la suite d'un accident dont il avait été victime, il y a deux mois et demi, François-Adolphe Delplanque, âgé de 40 ans, ne pouvait plus se servir de la main gauche et, de ce fait, il avait dû quitter son emploi à la maison Baudon, constructeur, à Ronchin, où il était occupé comme manœuvre.

Depuis lors, le malheureux paraissait sombre et triste, et cherchait à dissiper ses chagrins en buvant.

Avant-hier soir, vers 8 heures, des voisins inquiets de ne pas l'avoir vu de la journée, pénétraient dans la chambre qu'il habitait seul au n° 6 de la rue Danton à Lille. Ils trouvaient Delplanque pendu à un crochet de suspension, par une lanière de cuir.

On s'empressa de détacher le désespéré, mais tous les soins étaient inutiles : la mort remontait déjà à plusieurs heures.

M. le docteur Desoil, mandé, n'a pu que constater le décès.

Delplanque était célibataire.

Théâtres Fêtes & Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Direction Montfort. — Lundi 9 janvier : Bureaux à 5 h. — Rideau à 8 h. 1/2.

Places gratuites de 4401 à 4800.

LA TOUR DE LONDRES, drame.

LES P'TITES MICHU, opérette.

Mardi 10 janvier 1899 :

Deuxième représentation de : LA PRINCESSE D'AUBERGE.

Théâtre des Variétés. — Tous les soirs, spectacle concert varié. Succès de toute la troupe. Incessamment, nouveaux débuts.

BIBLIOGRAPHIE

L'Almanach de la Question Sociale pour 1899 vient de paraître.

Afin de le rendre accessible à toutes les bourses, son prix — (de 1,50 qu'il était les années précédentes) — est descendu à 0 fr. 50.

En outre des articles inédits, des renseignements précisants et des statistiques sur l'organisation des Chambres syndicales, sur les Bourses du travail, le minimum des salaires, l'almanach de la question sociale est agrémenté de portraits de nombreuses gravures.

Prix du volume, chez tous les libraires et dans toutes les gares, 0,50 c.

Le volume étant lourd, pour le recevoir franco par la poste, il faudra envoyer 0,75 c. mais en demandant dix exemplaires à la fois et au-dessus, on ne paiera que 0,50 c.

Adresser les demandes avec mandats à l'Administration de la *Question Sociale*, boulevard Saint-Michel, Paris.

LE CITOYEN J. DORMOY

Nous informons les membres du Parti qu'ils peuvent souscrire à la Maison du Peuple, 24, rue de Béthune à Lille, pour des photographies de notre camarade J. Dormoy, fondateur du Parti ouvrier à Montluçon et maire de cette ville, décédé le 29 novembre dernier.

La grande photographie, 1 fr. 25.

La petite photographie, 1 fr.

LE NORD

AVIS A NOS CORRESPONDANTS

Un grand nombre de rédacteurs-correspondants attendent les trains du soir pour nous envoyer leurs courriers. Nous les prions de prendre à l'avenir leurs mesures pour que les courriers du soir ne contiennent que des informations courtes et absolument urgentes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIÈRES. — **Coopérative l'« Avenir ».** — Les membres de la société coopérative l'« Avenir » sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 22 janvier 1899 à 4 heures du soir, à l'effet de discuter l'ordre du jour suivant :

1. Formation du bureau ;
2. Constatation des membres présents ;
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 1898 ;
4. Rapport du conseil d'administration sur la situation morale et financière de la société ;
5. Rapport de la commission de contrôle.

Vu l'importance de l'assemblée, tous les membres se feront un devoir d'y assister.

Le Conseil d'administration.

BAUVIN. — **Conférence du citoyen Evrard.** — Nous rappelons que le citoyen Evrard, secrétaire du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, fera aujourd'hui, lundi, à 6 heures du soir, une conférence publique, salle Wicart, dit Totoir.

Nous espérons que tous les ouvriers mineurs se feront un devoir d'y assister.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

AUX MINEURS DE DOROIGNIES

Au mois d'octobre dernier, lors de la conférence Lamendin-Evrard à Dorignies, vous avez manifesté en nombre de plus de 400, votre ferme volonté de revenir au syndicat. Je crois voir encore ce flot humain, le long de la route, se portant à la salle de réunion, il me semble entendre encore les cris répétés de : Vive le Syndicat ! partant de toutes les poitrines.

Nos amis Lamendin et Evrard nous ont montré la nécessité de l'organisation ouvrière, pour faire aboutir les réformes sociales réclamées depuis si longtemps par la classe laborieuse.

D'innombrables applaudissements ont prouvé aux deux orateurs qu'ils avaient été compris et que vous étiez tous résolus à suivre la voie qu'ils vous traçaient, pour marcher à la conquête de l'amélioration de votre sort, et de votre émancipation sociale.

L'heure est venue maintenant, camarades, de mettre vos résolutions en pratique.

Venez vous grouper sous le drapeau du syndicat, amenez les camarades qui restent encore plongés dans une coupable indifférence, faites-leur comprendre leurs intérêts, exposez-leur le devoir qui leur incombe et faites en sorte qu'ils le remplissent sans retard, au plus grand avantage des travailleurs du sous-sol et du prolétariat tout entier.

Pour vous, camarades, pour l'avenir de vos enfants ; pour la classe ouvrière tout entière, venez tous au syndicat.

Charles GONIAUX.

DORIGNIES. — **Avis aux mineurs syndiqués.** — Les mineurs syndiqués qui ont versé leurs cotisations chez le citoyen Ricart, en septembre dernier et qui n'ont pas encore retiré leurs timbres sont priés de le faire sans retard.

Le citoyen Charles Goniaux, qui détient la liste, est toujours à leur disposition.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

AVESNES. — **Remise de décorations.** — Samedi après-midi, M. le colonel Seriot, a tenu avec le cérémonial d'usage, dans la cour de la caserne Chémerault, sur le front du régiment, la croix d'officier de la Légion d'honneur à M. Laprade-Mollins, chef d'escadrons, commandant le bataillon de remplacement d'Avesnes, et la médaille militaire aux adjudants Martin et Simonin.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

LIÉVIN CHEF-LIEU DE CANTON

On nous écrit :

Dans un de ces derniers numéros, le *Petit Journal* parle d'une commune qui veut changer de canton.

Il s'agit de la commune de Fresnes (Seine), dont le conseil municipal, il y a quelques mois, émettait le vœu que cette localité fut détachée du canton de Villejuif pour être attachée à celui de Sceaux.

Cette question est cependant à la veille d'aboutir.

A Liévin, les habitants, sans vouloir changer de canton, ce qui les ferait retomber sous la férule d'un autre chef-lieu, voudraient voir leur cité prendre rang parmi les chefs-lieux de canton.

A l'appui de l'idée que nous émettons, nous pourrions réditer ici de nombreuses réclamations faites déjà dans tous les journaux du département du Nord.

L'**abandon** dont **se** s'accuse un chiffre exorbitant d'affaires pour la justice de paix du canton de Lens. Il est donc urgent de dédoubler et d'installer à Liévin une justice de paix.

Des délibérations du conseil municipal en date des 16 janvier, 29 juin et 21 novembre 1898 ont exprimé vainement le vœu d'avoir des audiences foraines à Liévin, on les a refusées en haut lieu. Carvin a cependant vu sans malgréer, Hénin-Liétard lui enlever une partie des affaires de la justice de paix.

Dans ses séances des 16 février, 13 avril et 8 juin 1897, le conseil municipal de notre ville a de nouveau demandé la division du canton de Lens.

Liévin deviendrait chef-lieu de canton et celui-ci comprendrait les communes de Loos-en-Gohelle, Bully-Grenay, Aix-Noulette et Angres.

L'administration de l'instruction publique prend du reste la première l'initiative et signale la nécessité d'une division du canton. N'est-ce pas elle qui a désigné Liévin comme centre d'examens au certificat d'études primaires pour les communes de Angres, Bully et Aix-Noulette.

L'augmentation des classes de recrutement continuant sa marche ascendante n'exige-t-elle pas à présent toute une journée pour le tirage au sort ?

Pour le conseil de révision, il faut maintenant deux jours et les maires du canton ont à peine le temps de causer une année chez des amis tandis que le sous-préfet ou le délégué de la préfecture prend une collation précipitée à l'Hôtel de Ville de Lens.

Tout ce que nous énumérons ici n'impose-t-il pas *de plano* un chef-lieu de canton à Liévin, qui va voir à bref délai sa population de 15.000 habitants monter au chiffre de 25.000 et plus, par suite de l'extension au sud de la compagnie de Liévin ?

Espérons que toutes les revendications présentées pour donner à Liévin le titre de chef-lieu de canton, ne seront pas vaines et que les communes de Loos-en-Gohelle, Aix-Noulette et Angres s'uniront à cette grande population ouvrière pour voir triompher leur desiderata.

Le Dé.

AUX MINES DE BÉTHUNE

La Question syndicale

Pendant que dans toutes les Compagnies houillères, le Syndicat des Mineurs reprend son ancienne prépondérance, les ouvriers de la Compagnie des Mines de Béthune semblent vouloir rester dans l'inaction.

Ils ont été impitoyablement cloués au pilori par les ingénieurs à poigne qui sont venus dans ce pays. Ces gens-là ne se contentent pas de bien vivre, ils sèment la terreur en portant atteinte à la liberté de penser.

Des coups sombres sont continuellement exercées dans le personnel ouvrier et principalement parmi les vieux ouvriers qui ne peuvent plus changer de Compagnie.

En dehors de tout cela les accidents se multiplient et cela bien souvent de par l'ignorance de la Compagnie, car les travaux sont en général négligés.

Ah ! si M. Félix Faure avait pris la peine de visiter un des puits de la Compagnie de Béthune lors de son passage à Lens, sans doute il aurait pu se rendre compte de notre misérable situation.

A Lens, il a trouvé les travaux dans le plus grand ordre, car la Cie de Lens diffère de beaucoup de ses concurrentes et n'a pu se rendre compte des dangers auxquels sont exposés les mineurs, ce n'est pas seulement à la Cie que nous nous en prenons c'est aussi au gouvernement.

Peut-être est-il mal renseigné par ses subordonnés. Dans ce cas, qu'il fasse faire une enquête contradictoire, nous la réclamons formellement. Au mois de mai dernier, les ouvriers semblaient avoir mis leur suprême espoir de délivrance dans les élections législatives.

Ils s'étaient pour cela presque révoltés contre la pression patronale et administrative pour faire élire nos amis Basly et Lamendin. Mais ils en été cruellement déçus, car si la criminelle action de Méline a été déjouée chez nous, il n'en est pas malheureusement pas été de même partout.

Ce que nous avons encore maintenant c'est la République bourgeoise. Mais, quand les ouvriers seront fatigués d'être considérés comme des bêtes de somme, ils se réveilleront. Ils en auront assez de leurs misères, en travaillant, ne doit pas exister en République.

Que tous les citoyens fasse leur devoir, qu'ils préparent l'amélioration de leur sort, en adérant au syndicat sans plus de retard. Que chacun se syndique sans trop blaguer au cabaret et les mineurs se sentiront suffisamment unis et forts ils crieront au château-lain de Mazingarbe : Vive la République sociale !

Un groupe d'ouvriers mineurs.

CARVIN. — Etat-civil du lendemain 9 janvier. — Naissances. — Denise Etienne Charles, fille de Louis François et de Pétitous Marie. — Hélène Alphonse Joseph, fils naturel de Julie Madeleine. — Wantrepin Louise, fille naturelle de Louise. — Gelon Jules, fils naturel de Augustine.

Publications. — Delahaye Emile-Louis-François, 24 ans 1/2, boucher à Carvin et Fournier Célina Cécile, 20 ans 1/2, sans profession à Phalempin. — Boutillier Paul, 26 ans 3 mois, houilleur à Carvin et Matifen Clotilde Alphonse, 21 ans, journalière à Carvin.

Décès. — Herbant Oscar, 18 ans, rue Bombert. — Lannoy, fils de Adolphe, mort-né, rue de Lille. — Flampoit Marie-Louise-Hortense, 40 ans, Grand'Place. — Vandeville Jean Baptiste-Henri, 63 ans 6 mois, Hôpital. — Jacquemsaire Albert Alfred, 50 ans, rue du Centre.

NŒUX-LES-MINES. — **Accident du travail.** — Samedi dernier, François Fauroux, âgé de 21 ans, ouvrier à la fosse n° 3 de Nœux, a été blessé au pied droit, par un caillou qui s'est détaché du toit, dans les dressants de la veine St-Désiré, au couchant.

Cet accident nécessitera un chômage d'environ 8 jours.

WINGLES. — **Les conscrits.** — Les jeunes gens dont les noms suivent sont appelés à prendre part au tirage au sort, le 31 janvier courant.

Barrez Jules, Brahant Villars, Bracquart Charles, Brunelle Barth, Cahoche Jules, Cornez Jules, Delval Jules, Dérumeaux Emile, Duriez Jules, Emery Charles, Fontaine Jean-Baptiste, Froissin Joseph, Grenier René, Grisgant Célestin, Hennebelle Jean, Hérinquez Constant, Hermand Jean-Pierre, Jacques Anatole.

Lamour Camille, Lampin Alfred, Lanseron Alfred, Lefebvre Gaétan, Lohez Alexandre, Marquette Jean-Baptiste, Moreau Jules, Morelle Emile, Moulaude Alphonse, Payen Emile, Scarcerieau Gustave, Soreau Joseph, Stévenard Cyr, Tonerre Edouard, Thérage Louis, Thérage Pierre, Watteau Félix.

La liste de recensement pour Wingles comprend 35 conscrits.

LOOS-SOUS-LENS. — **Statistique municipale.** — Pour l'année 1898, le nombre des naissances s'est élevé à 33, des décès à 31 et celui des mariages à 18, soit une naissance en moins que l'année précédente. 11 décès en plus et 8 mariages en plus.

Cette année 10 conscrits sont inscrits, c'est le même nombre qu'en 1897.

LENS. — **Don au bureau de bienfaisance.** — Une somme de vingt francs provenant d'une quête faite dans le banquet des représentants du syndicat du Planteur de Caffa, qui a eu lieu au grand hôtel à Lens, vient d'être versée au bureau de bienfaisance.

Concert. — Dans sa réunion de samedi soir la commission de la section symphonique de l'Harmonie municipale a décidé d'offrir le dimanche 29 janvier une matinée, dite de famille, aux dames de ses membres honoraires.

Le programme est bien composé et comprend certains numéros fort attrayants.

Les membres honoraires auront la faculté d'accompagner leurs dames.

La seconde soirée bachique offerte aux hommes seuls Cantre Fleuri février et en avril un grand concert artistique sera donné au théâtre.

NOYELLES-SOUS-LENS. — **Statistique municipale.** — En 1898 ont été enregistrés dans cette commune 58 naissances, 34 décès, 11 mariages et inscrits au tableau de recensement 12 conscrits.

Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1897, on trouve en moins 14 naissance, 6 décès et 2 mariages et en plus 6 conscrits.

A noter qu'en 1898 il n'y a pas eu de divorce, ce qui indique que les ménages sont bien unis dans cette commune.

AUCHEL. — Etat-civil du 5 au 9 janvier. — Naissances. — Perrez Paul-Louis-Joseph, fils de Louis et de Vincent Marie. — Cocquerez Eugène-Joseph, fils de Albert et de Joly Marie. — Bréard Yvonne, fille de Louis et de Saint-Maxent Jeanne.

Décès. — Droule Jules, 11 mois. — Duflenne Emile-Théophile, 18 mois. — Moheze Célina Marie-Joseph, 22 mois.

Publications de mariages. — Néant.

Mariage. — Fréville et Bernard-Marie.

LIÉVIN. — **Les Conscrits.** — Voici la liste des jeunes gens appelés à prendre part au prochain tirage au sort :

Allard François, mineur, Barbieux Edmond usinier, Bastin Pierre-Joseph, mineur, Baudallier Célestin, mineur, Bernard Alexandre menuisier, Bertiaux Aristide, mineur, Bince Eugène-Joseph, mineur, Blanchart Charles mineur, Blanquet Arthur, employé.

Blot Jean-Joseph, mineur, Blot André-Joseph, mineur, Blot Vincent, mineur, Bocquet Félix-Joseph, mineur, Bocquillon Paul, mineur, Bonicel Emile Louis, mineur, Botie Jules-Constant, ajusteur, Bouchez Eugène, mineur, Bougon Oscar-Louis, mineur, Brissy François, mineur, Brissy Joseph, mineur, Cerbisier Jules, mineur, Danglos Alexis, mineur.

Decoupigny Emile, machiniste, Dehêne Léon, mineur, Delaby Joseph, soldat, Delaby Louis-Alphonse, mécanicien, Delaby Louis-Jean, accrocheur, Delaby Louis-Pierre, mineur, Delarue Alfred, mécanicien, Delcambre Eugène, peintre, Delelis Louis-François, étudiant, Delferrière Clément, mineur, Demasy Victorin, mécanicien.

Denis Léonard, élève de l'école des mines, Deplanque Léon, mineur, Deplanque Léon-Louis, mineur, Deretz François, mineur, Descamps Eugène, soldat, Devocelle Emile, mineur, Devocelle Philogone, mineur, Dilly François-Joseph, chaudronnier, Dubois Jean-Baptiste, mineur, Dubuisson Jean-Baptiste, mineur.

Dujardin Augustin, boulanger, Dupont Léon Gaston, boucher, Dupuis Constant, mineur, Duquesne Henri, mineur, Durant Charles, cafetier, Duszynsky Hippolyte, peintre, Eglise Télesphore, mineur, Fayola Jules, mineur, Fénin Edouard, mineur, Flécharle Etienne, soldat.

Florent Pierre, mineur, Fontaine Edmond, mineur, Fournier Jean, mineur, Fournier Paul, mineur, François Oscar, mineur, Gobert Jean-Baptiste, mineur, Guilbaut Alfred, mineur, Guillamet Lou